

Commune de **Dison**

Réf. 2020/38

**URBANISME****AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur C. TINIK et Madame P. BOLAT demeurant à 4800 Verviers, rue Spintay 34/2.

Le terrain concerné est situé à 4821 Dison, rue Georges Hennemont n°10 et cadastré division 2 section B n°124 M 2.

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

- application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant plusieurs écarts au permis d'urbanisation (volume principal sort de la zone capable de construction, hauteur du faîte supérieure à 8.00 mètres, modification du relief du sol à moins de 2.00 mètres de la limite mitoyenne et modification du relief du sol supérieure à 0.40 mètre à l'arrière de l'habitation, niveau d'acrotère du volume secondaire supérieur à 3.00 mètres par rapport au niveau remanié, création de fenêtres horizontales).

Le dossier peut être consulté le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05/08/2020 au 31/08/2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be